



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUIN 2022**

**Nombre de membres**

**En exercice : 19**

**Présents : 14**

**Représentés : 17**

**Excusés : 4**

**Absents : 1**

**L'an deux mille vingt-deux, le sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal d'Étriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.**

**PRESENTS :**

BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

**EXCUSES :** Virginie AUDARD, Line AUGEREAU, Jean-Louis GRIMAUULT, Marie-Pierre RIGAUD

**ABSENTS :** JONET Nathalie

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Véronique DROUIN

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du lundi 2 mai 2022 n'a pas été adopté car il n'avait pas été transmis. Il sera transmis avec celui du 7 juin et adopté au prochain conseil.



## 1. Modification des subventions 2022

### DCM2022-13

Suite à une erreur sur le nombre d'élèves, le montant des crédits éducatifs aux écoles est à modifier sur la délibération prise en mars 2022.

OGEC (les Templiers) – Crédits éducatifs (74 élèves et non 70 X 30,00€ pour 2022).

Coopérative scolaire (Alphonse Daudet) - Crédits éducatifs (149 élèves et non 166 x 30,00€ pour 2022)

Groupe	Nom	MONTANT
Associations communales	Club des Amis du 3e âge	300,00 €
	Société de boule de fort "La Concorde"	300,00 €
	Etriché en Fête (Repas des séniors)	5000,00 €
	Chorale "En'chanté"	300,00 €
	Festival de la Voix "En'chanté"	700,00 €
	L'Alerte	7000,00 €
	La Vallée des Arts	300,00 €
	Etriché en Transition	300,00 €
	<b>14400€</b>	Nuisibles
Scolaire	Association des parents d'élèves (Alphonse Daudet)	300,00 €
	Association des parents d'élèves (Les Templiers)	300,00 €
	OGEC (les Templiers) – Crédits éducatifs (74 élèves X 30,00€ pour 2022)	2 220,00 €
	Coopérative scolaire (Alphonse Daudet) - Crédits éducatifs (149 élèves x 30,00€ pour 2022)	4 470,00 €
Associations hors commune	Comice agricole du canton de Durtal (0,30€ / hab x 1 566 habitants)	470,00 €
	Fondation du patrimoine	120,00 €
	Association pour la sauvegarde des chapelles et calvaires de l'Anjou	70,00 €
	Amicale des donneurs de sang du canton de Durtal	120,00 €
	Souvenirs Français	50,00 €
	Les Restos du Coeur	170,00 €
<b>1000€</b>		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 690 €</b>

**DELIBERE**

**Résultat du vote : UNAMINITE**

Mairie d'Étriché  
1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ  
02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche49.fr  
Siret : 21490132400019



## **2. Installation de ruches**

M. Sébastien RENO, apiculteur, souhaite mettre des ruches sur un terrain de la commune.

Aussi, il convient de signer une convention à cet effet.

M. Le Maire propose au conseil municipal de l'y autoriser et de demander 100 € pour l'occupation du domaine public pour une année.

**DELIBERE :**

**Résultat du vote : UNANIMITE**

## **3. Vente de matériel d'occasion**

M. Gestraud concerné sort de la salle.

M. le Maire propose au conseil municipal de vendre du matériel d'occasion dont la commune n'a plus l'utilité. De la publicité a été faite sur les panneaux d'affichage et sur le site internet.

Tonne à eau	20 €	à M. Samuel GESTRAUD
Porte	20 €	à Mme Véronique MADELIN
Armatures de serre	15 €/pièce	à M. Bruno CHARTIER (4) et M. Jean-Louis GRIMAUULT (4)
Vente de bois 1er choix		40 € le stère
Vente de bois 2ème choix		10 € le stère

**DELIBERE :**

**Résultat du vote : UNANIMITE**

M. Gestraud rentre dans la salle.



#### **4. Tarifs Portage de repas**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs actuels du portage de repas sont :

7.5 € pour 1 repas et 1.5 € en complément pour 1 plat complet.

Avec l'inflation actuelle, M. le Maire propose d'augmenter les tarifs de 6 % et de fixer les tarifs de portage de repas à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ainsi :

Tarif 1 repas : 7.95 €

Tarif : 1.59 € pour le plat complet en supplément

**DELIBERE :**

**Résultat du vote : UNANIMITE**

#### **5. Tarifs APS**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs actuels de l'accueil péri-scolaire sont :

<b><u>Tranches Quotient Familial</u></b>	<b><u>Tarifs à la 1/2h</u></b>
<b><u>≤ 336</u></b>	<b><u>0.43 €</u></b>
<b><u>De 337 à 600</u></b>	<b><u>0.60 €</u></b>
<b><u>De 601 à 1000</u></b>	<b><u>0.84 €</u></b>
<b><u>De 1001 à 1400</u></b>	<b><u>0.87 €</u></b>
<b><u>De 1401 à 1800</u></b>	<b><u>0.92 €</u></b>
<b><u>≥ 1801</u></b>	<b><u>0.98 €</u></b>

**M. le Maire propose donc d'augmenter les tarifs de 5 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et de les fixer comme suit :**

Mairie d'Étriché  
1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ  
02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr  
Siret : 21490132400019

Tranches Quotient Familial	Tarifs à la 1/2h
≤ 336	0.45 €
De 337 à 600	0.63 €
De 601 à 1000	0.88 €
De 1001 à 1400	0.91 €
De 1401 à 1800	0.96 €
≥ 1801	1.03 €

Application d'une pénalité pour toute arrivée après l'heure de fermeture des accueils périscolaires = 10 € à partir du 4<sup>ème</sup> retard (tolérance de 3 retards possibles sans pénalité), après constatation de plusieurs retards répétés.

Facturation d'une heure supplémentaire si l'enfant est présent sans avoir été inscrit et inversement si l'enfant est inscrit mais absent.

Réduction de 10 % à partir du 3<sup>ème</sup> enfant sur la totalité de la facture

**DELIBERE :**

**Résultat du vote : UNANIMITE**

**6. Tarifs Restaurant scolaire**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs actuels du restaurant scolaire sont :

3.71 € pour 1 élève d'Etriché et 3.99 € pour 1 élève hors commune.

M. le Maire propose donc d'augmenter les tarifs de 7 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et de les fixer comme suit :

3.97 € pour les élèves d'Etriché et 4.38 € pour les hors commune.

M. David GAUDIN demande le poids des impayés.

**DELIBERE :**

**Résultat du vote : UNANIMITE**

**7. Projet numérique : choix du prestataire**

Mme Sylvie ROSEAU sort de la salle.

Dans le cadre du projet numérique subventionné par l'Etat, 3 devis ont été demandés pour du matériel informatique pour les écoles publiques et privées.

- 13 PC portables et une armoire mobile pour l'école publique
- 6 PC portables, 2 tableaux blancs, 2 VPI, des enceintes pour l'école privée

Le devis le mieux disant pour l'école publique est celui de RDG Informatique pour 9 019 € TTC

Le devis le mieux disant pour l'école privée est celui de Sémaphors pour 8 899.63 € (formation incluse).

**DELIBERE :**

**Résultat du vote : UNANIMITE**

Mme Sylvie ROSEAU revient dans la salle.

**8. Choix de publicité des actes**

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier.
- soit par publication sous forme électronique.

Le conseil choisit de faire la publicité des actes sur son site internet.

**9. Remboursement location de salle**

Mme ROUSSEAU a réservé la salle de la Gourmandine pour le 12/08/2023 et a versé en juillet 2021 un acompte de 30% à la réservation soit 15€. Elle se rend compte que la salle ne sera pas en capacité d'accueillir l'ensemble des invités et souhaite donc annuler sa réservation. En conséquence, elle demande le remboursement de l'acompte versé.

**DELIBERE :**

**Résultat du vote : UNANIMITE**

**10. Attribution des foins des parcelles du clos de la Roulière non vendues**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les parcelles non commercialisées au Clos de la Roulière sont à faucher.

Pour entretenir ces terrains, il propose d'attribuer les foins de ces parcelles à M. Jean-Louis GRIMAUULT pour 20 €.

**DELIBERE :**



**Résultat du vote : UNANIMITE**

**11. Vente d'une parcelle impasse de la Concorde**

La commune est propriétaire d'un terrain cadastré C 1141 d'une surface de 141 m<sup>2</sup> depuis le 01/01/1977 classé en catégorie « Jardin » et situé dans la zone UB du PLU. Ce bien n'est pas affecté au service public, et ne fait donc pas partie du domaine public.

Par voie de conséquence, il a été proposé lors du conseil municipal de novembre 2021 de vendre ce terrain qui n'a pas trouvé d'utilité publique. Pour ce faire, les propriétaires seront informés de cette vente.

La délibération 2021\_67 prise le 8 novembre 2021 indiquait un prix minimum de vente à 3000 € alors que la décision du Conseil Municipal avait été de le fixer à 2500€. Suite à cette erreur, la délibération doit être abrogée.

Le prix de vente est fixé à 2 700 € à M. Beauclair.

**DELIBERE :**

Mairie d'Étriché  
1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ  
02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche49.fr  
Siret : 21490132400019

**Résultat du vote : UNANIMITE**

Un point a été fait sur les présences au bureau de vote pour les législatives, puis sur le projet de l'Alerte.

Aucune question diverse n'a été déposée.

**FIXE la prochaine séance du conseil municipal au lundi 4 juillet 2022 à 20 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Etriché, le 8 juin 2022**

**Le Maire  
David LAGLEYZE**

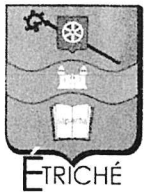






PAGE DES SIGNATURES  
SEANCE DU MARDI 7 JUIN 2022

	NOM prénom	PRESENT Cochez	ABSENT Cochez	ABSENT EXCUSE Cochez	Signature
1	AUDARD Virginie				
2	AUGEREAU Line				
3	BREHERET Emmanuel	U			
4	CAMUS Emmanuel	✓			
5	DRANO Rodolphe	✓			
6	DROUIN Véronique	x			Drouin
7	DUPUY-CHANET Marie-Laure	R			
8	GAUDIN David	✓			
9	GESTRAUD Samuel	x			
10	GRIMAUULT Jean-Louis				
11	JONET Nathalie				
12	LAGLEYZE David	x			
13	LAPEYRONIE Yann	x			
14	PETIT Sabrina	x			
15	RIGAUD Marie-Pierre				
16	ROSEAU Sylvie	x			
17	SAULGRAIN Henri	x			
18	STROESSER Delphine	x			
19	WARY Grégory	x			



+ Jean-Louis  
+ Line Augereau

**POUVOIR**

Je soussigné(e) : Marie-Pierre RIGAUD

donne pouvoir à : Marie-Laure CHANET

1. De me représenter à la réunion du Conseil Municipal d'ÉTRICHÉ du 07/06/2022
2. De prendre part à toutes les délibérations
3. D'émettre tous votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Étriché  
Le 27/05/2022

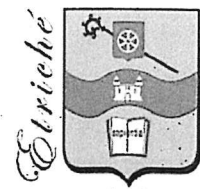
Signature

Pour Lire

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAIN ET LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'ANGERS  
CANTON DE TIERCE

**COMMUNE D'ETRICHE**

*Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe*



**POUVOIR**

Je soussigné(e) ..... M<sup>e</sup>..... Augereau Jire.....

donne pouvoir à ..... M<sup>e</sup> Sabina Petit.....

1. De me représenter à la réunion du Conseil Municipal d'ETRICHE du ..... 07 ..... 106 ..... 2022.
2. De prendre part à toutes les délibérations
3. D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque

Fait à .... ETRICHE.....

Le ... 03/06/2022.....

Signature





POUVOIR

Je soussigné(e) : GRINAULT Jean-Louis

donne pouvoir à : CATIUS Emmanuel

1. De me représenter à la réunion du Conseil Municipal d'ÉTRICHÉ du 07/06/2022
2. De prendre part à toutes les délibérations
3. D'émettre tous votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à ÉTRICHÉ  
Le 31/05/2022

Signature